



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 197-05-2019

Prenez avis que :

- le Règlement numéro **197-05-2019** amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage institutionnel et public (P1) dans la zone pôle local PI-515 et y permettre l'usage spécifique « Établissement de santé et de services sociaux » (P101), tels que les centres d'hébergement et de soins de longue durée (public ou privé) uniquement, adopté par le Conseil municipal le 14 janvier 2020, est entré en vigueur le 21 février 2020, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis un certificat de conformité.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau de l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi entre 8 h et 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi entre 8 h et 13 h.

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 25 février 2020.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 25^e jour de février 2020.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique